Cau
FRC
7463

RÉCLAMATIONS DES PROVINCES

Contre les opérations DE LEURS DÉPUTÉS.

Ils avaient été envoyés pour réformer les abus,
Et ce qu'ils ont fait est le comble de l'abus.

EN PROVINCE,

AUX DÈPENS DES PROVINCES.

M. DCC. XC.

Md W 15165

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

RÉCLAMATIONS
DES PROVINCES
Contre les opérations de leurs Députés.

MESSIEURS,

Il est temps que nous vous arrêtions sur les bords du précipice où vous allez nous entraîner. La société qui se trouve ébranlée jusque dans ses fondemens par vos opérations irrégulières et trop peu réfléchies, n'attend plus son bonheur que de notre refus à les adopter. Les maux dont elles sont la source dans nos villes et dans nos campagnes, sont trop grands pour que nous puissions garder plus long-temps le silence. Nous vous citons à notre tribunal, qui est le vrai tribunal de la nation, pour vous demander compte de votre temps et de votre travail, depuis que nous vous avons confié nos intérêts les plus chers.

Quoique le gouvernement sous lequel nous sommes, soit monarchique, nous n'en étions pas moins écrasés depuis long-temps par le pouvoir arbitraire des ministres. Nous vous avions expressément dit dans nos instructions, que, désirant

rester toujours soumises à l'autorité légitime d'un Roi que nous chérissons, nous ne voulions plus dépendre des caprices des ministres infidèles; que notre vœu était, que leur pouvoir trouvât dans la loi des bornes qu'ils ne puissent jamais franchir, et que le vrai moyen de seconder ce vœu général des provinces, était de commencer par fixer les divers points de notre constitution monarchique, qui étaient presque oubliés, et de les remettre en vigueur. Nous vous avions ensuite recommandé de travailler sans délai à rétablir l'ordre dans les finances; et de nous soulager par une administration plus douce et plus économique.

Avez-vous rempli ces différens objets ? Notre félicité dépendait de leur prompte et simple exécution; c'était là le premier soin qui devait vous occuper; vous le saviez. Nous espérions cueillir bientôt les fruits heureux de vos travaux; pourquoi faut-il que nous n'ayons qu'à nous en plaindre ? Nous ne vous avions pas demandé une nouvelle constitution, un gouvernement contraire à notre manière d'exister; nous n'en avions pas besoin. Nous connaissions trop bien les conséquences d'une telle demande, pour avoir même la moindre idée de vous la faire. Nos désirs ne se portaient que sur des abus qu'il était pressant et avantageux de réformer, et non sur des destruc-

tions et des changemens universels qu'il est toujours dangereux et nuisible d'opérer aussi précipitamment que vous l'avez fait, dans un gouvernement aussi étendu que la France, et auquel nous sommes accoutumés depuis tant de siècles. Vous pouviez nous faire les plus grands biens, si vous aviez été fidèles à tous vos mandats. Vous vous en êtes écartés; vous n'avez écouté que de perfides conseils; vous vous êtes regardés comme indépendans de ceux même de qui vous tenez vos pouvoirs, et vous n'avez fait qu'aller d'erreur en erreur. Bientôt vous vous êtes cru faits pour donner à la France une nouvelle forme de gouvernement, et vous l'avez entièrement bouleversée.

Nous sommes justement irrités de cette conduite de votre part. Nous ne saurions voir avec indifférence notre Roi dans cet état d'abandon où vous l'avez réduit, et cette dépendance humiliante où vous le tenez. Nous avons su jusqu'au moindre détail de la scène sanglante qui s'est passée au château de Versailles, où Sa Majesté et toute sa famille ont couru pour leurs jours le plus grand danger. Malgré l'assurance des représentans de la commune de Paris à toutes celles du royaume, que tout est rentré dans l'ordre dans cette capitale, et que vos arrêtés y sont aplaudis, malgré la promulgation que vous avez fait faire au

Roi, pour nous persuader que c'était de sa propre volonté : *avec plaisir et avec confiance*, qu'il était *allé vivre dans sa capitale* : malgré les relations infidèles que vous avez eu le soin de multiplier par-tout, malgré les mensonges que vous avez fait répandre dans le sein de nos provinces, la vérité est venue jusqu'à nous, et nous avons appris avec douleur que notre Roi, à qui vous avez donné le titre de *RESTAURATEUR DE LA LIBERTÉ FRANÇAISE*, et *qu'il a reçu*, d'après cette promulgation, au milieu d'un peuple qui s'est armé, *le témoignage de son amour et de sa fidélité*, est moins libre que le plus simple des citoyens de sa *BONNE VILLE* de Paris. On dirait que vous avez réuni tous vos efforts pour ternir l'éclat de la couronne Française : mais souvenez-vous, Français, que vous ne serez rien dans l'Europe, si votre Roi reste ainsi avili.

Cependant, messieurs, c'est ce Roi plein d'amour pour ses sujets, qui vous avait appellé auprès de sa personne, pour l'aider de vos conseils, non pour détruire sa puissance et culbuter tout son royaume, dont vous avez dégradé la majesté, et rendre nulle l'autorité légitime : vous l'avez dépeinte sous les traits du plus pesant despotisme, à ce même peuple dont il méditait le bonheur, et vous lui avez appris à y résister et à la méconnaître. Vous vous êtes montré à lui

comme de vrais amis qui lui tendaient les bras, Vous lui avez fait distribuer des sommes considérables pour favoriser son insurrection ; et, séduit par vos largesses autant que par vos discours, il s'est livré à vous sans réserve. Vous lui avez persuadez qu'il était esclave ; vous avez publié partout que vous alliez le rendre libre, et il vous a pris pour ses libérateurs. Vous avez semé adroitement de faux bruits contre le gouvernement ; vous l'avez accusé d'avoir formé une confédération meurtrière, des complots effroyables, pour perdre les citoyens ; enfin, vous avez mis tout en usage, insinuations calomnieuses, persuasions verbales, lettres circulaires, imprimés furtifs. Vous avez sonné exprès le tocsin dans Paris et dans toutes les villes du royaume. A votre voix le peuple a pris les armes, et, sous le prétexte vrai ou faux de se défendre contre des brigands ou de veiller à sa sûreté, il a servi d'appui, sans s'en douter, à vos funestes projets. C'est ainsi que vous avez soufflé chez le peuple les germes d'insubordination et de soulèvement, dont les effets sont chaque jour plus déplorables.

Ce n'était pas assez : vous avez craint la noblesse et le clergé comme trop attachés aux principes de la monarchie dont vous méditiez la ruine : vous les avez noirci dans l'esprit du peuple, vous les lui

avez dénoncé, comme autant de tyrans, et il s'est déclaré leur ennemi. Vous lui avez fait croire, que c'étoient eux qui, par des manœuvres secrettes et barbares, rendaient chaque jour le pain plus rare, pour le faire mourir de faim : comment a-t-il pu les croire un seul instant capables d'une telle infamie ? Comment avez-vous pu lui faire oublier que c'était à leurs généreux efforts, à leur sensibilité pour lui, qu'il doit tous les secours qu'il a reçus dans cette année malheureuse, qui sera consignée dans nos annales, autant par le froid excessif, les orages affreux et la grêle monstrueuse qui ont ravagé nos villes et nos campagnes, que par la bienfaisance patriotique de la noblesse et du clergé en faveur des pauvres ? Comptez, si vous en avez le courage, tous les nouveaux malheureux dont vous venez de surcharger l'état par vos folles opérations : comptez tous ces domestiques sans service, tous ces ouvriers sans ouvrage, tous ces marchands sans débit, tous ces bourgeois sans revenus, tous ces créanciers sans paiemens, tous ces gens de la campagne sans journées, tous ces pauvres qui se multiplient chaque jour, et qui succombent sous les besoins : ne craignez-vous pas que cette partie très-nombreuse de la nation, ne vienne vous demander le pain que vous lui enlevez ! déjà ses cris se font entendre : le tems de votre mission finira : comment pourrez-vous

vous présenter au milieu de vos freres que vous aurez réduit au désespoir ? Cependant, messieurs, qui soutient toutes ces différentes classes d'hommes dont vous faites la ruine ? qui leur donne de l'occupation ? qui les entretient, qui leur fournit de quoi nourrir leurs femmes et leurs enfans ? Ne sont-ce pas les riches, les nobles, le clergé, tous ceux enfin qui ont des propriétés ? et ce sont ces mêmes ordres, à qui le peuple doit tant, que vous lui avez désigné sous le nom d'aristocrates : ce mot, qui n'a pu avoir encore aucune application certaine, qui n'est qu'un véritable mot de guerre, dont vous avez battu sans cesse ses oreilles, a été pour lui le signal de toutes ses persécutions, & de tous les excès auxquels il s'est livré contre eux. Il a incendié leurs châteaux, il a brûlé leurs archives : il a porté le ravage par-tout où vous lui avez inspiré d'aller : les meurtres et les assassinats dont il a souillé ses mains sanguinaires, font tant d'horreur, que nous ne saurions en tracer le tableau. Une anarchie désespérante a pris la place de tous les pouvoirs ; toutes nos provinces sont en combustion : le royaume est sans roi, sans finances, sans de vraies forces, et ce qui est plus affligeant encore, sans religion : vous lui avez enlevé par des doutes affectés et des discours captieux, cette vénération et ce respect public qui sont dus à sa sainteté, qui étaient la seule barrière qu'on

pût opposer aux désordres du peuple, et qui pouvait l'arrêter. L'homme de bien est exposé et se cache ; tout languit dans les provinces sous le poids de la plus affreuse misère ; enfin, depuis le trône jusqu'au mendiant, tout est dans la plus triste consternation. Voilà la trop fidèle image des malheurs sans nombre où vous venez de plonger toute la France : est-ce ce que vous appellez régénérer un état ?

Faut-il être surpris, messieurs, si, au milieu de cette confusion universelle, les divers canaux qui devaient arroser et vivifier le trésor royal, se sont trouvés obstrués, et qu'il n'ait pu fournir à ses divers engagemens ? En faisant perdre à la puissance publique toute sa force, vous avez rendu presque nulle la perception des impôts. Vous auriez dû voir, si vous aviez eu de vraies connoissances en finances, que la situation des affaires exigeoit de les percevoir encore tels qu'ils étaient établis, jusqu'à ce qu'un meilleur ordre des choses eût pu arriver par le succès de vos opérations. Ce que nous vous demandions dans le moment n'était pas de nouvelles choses, c'étoit de simples réformes dans les établissemens qui existaient. On ne doit substituer dans un gouvernement rien de nouveau à ce qui est déjà établi depuis long-tems, sans avoir fait de très longs préparatifs, qui puissent accoutumer aux changemens qu'on veut faire,

sans quoi l'on ne produit que le désordre qui est toujours suivi d'une anarchie, qui s'oppose autant à la conservation de ce qui étoit, qu'à l'établissement de ce qu'on veut mettre à la place.

Vous avez sans doute connu la faute que vous avez faite : pour la réparer, pour combler ce nouveau vuide que vous avez vous-mêmes causé dans les finances par vos décrets anti-financiers ; vuide plus affreux et plus profond que celui qui a été fait par la déprédation des ministres, nous vous avons vu favoriser deux emprunts qui vous ont été proposés : ces emprunts ne se remplissant pas, parce qu'ils n'offraient point un certain appas aux agioteurs, et que le patriotisme ne parle gueres à la bourse des capitalistes ; vous avez été forcés de nous demander le quart de nos revenus, et de nous inviter d'envoyer à la monnoie notre vaisselle, nos bijoux, et toute l'argenterie de nos églises. Quand des ennemis, venus des quatre coins du monde, seraient aux portes de la France pour la subjuguer, auroit-on pu exiger de nous de plus grands sacrifices ? La folie d'innover, et la rage de détruire, ces deux passions qui se sont emparées de vos esprits, on fait un si grand renversement dans toutes les parties de cet empire, qu'il faudra peut-être des siècles. pour rétablir sur une base solide son économie politique, et réparer les plaies sanglantes et profondes dont vous l'avez couvert.

Combien de tems n'avez-vous pas perdu à vous disputer sans cesse sur des mots ? Vous avez occupé une infinité de séances dispendieuses, à vous agiter sur une question tout au moins inutile, celle de la déclaration des droits de l'homme. Quel bien en est-il résulté ? qu'elle nécessité y avoit-il de se transporter au berceau du monde, pour faire connaître au peuple les droits de l'homme vivant sous les simples lois de la nature, quand elles ne peuvent avoir lieu dans l'état actuel de civilisation ? N'était-ce pas induire le peuple en erreur, que de l'exposer, comme il est arrivé, à confondre ces premieres lois avec les lois secondaires de l'homme dans la société ? Vous avez fait tout ce qu'il fallait pour briser la chaîne qui le tenait encore attaché aux nobles et aux riches par les bienfaits et par la reconnoissance. Délié par vous des égards qu'il croyait devoir au rang et à la naissance, vous lui avez fait entendre qu'il était tout, qu'il faisait lui seul la nation, tandis qu'il n'en est jamais qu'une portion, quoiqu'il soit la plus nombreuse. Si vous aviez mieux étudié les mœurs et le caractère du peuple, vous auriez appris qu'il est d'autant plus dangereux d'avancer devant lui des paradoxes, qu'il est à craindre qu'il ne les prenne pour des vérités : qu'il ne faut jamais le tromper, même en voulant lui faire du bien : vous vous seriez convaincu qu'il est de la sûreté

publique, qu'il soit gouverné, et que son indépendance est le plus grand de tous les fléaux.

C'est cette facilité de répandre par-tout sous le nom de *motion* des avis pernicieux, introduite même chez le peuple, qui est la vraie source des maux qui nous affligent. C'est par-là que les citoyens peu éclairés ont été entraînés, que la fermentation s'est étendue, et qu'on a pris la licence pour la liberté.

La liberté, voilà l'idole du jour, à qui tout est sacrifié: les loix, les tribunaux, la police, les magistrats sont muets: on écrit tout, on se permet de tout écrire, tout est confondu.

Citoyens de tous les états, vous voilà enfin tels que vous désiriez être depuis long-temps; vous vous croyez libres, et vous ne faites pas attention que vous n'avez fait que changer de chaîne. Cette prétendue liberté aprés laquelle vous soupiriez, sera bientôt pour vous un fardeau que vous ne pourrez plus porter. Les maux dont vous aviez à vous plaindre étaient affreux; il était facile de les faire cesser: ceux que je prévois pour vous ne seront peut-être pas moins cruels; mais comme ils seront votre ouvrage, quand les verrez-vous finir?

La France n'avait pas besoin, pour devenir le plus bel empire de l'Europe, de cette secousse mortelle que vous venez de lui donner: le peu-

ple Français était regardé par toutes les nations voisines comme le plus fortuné de la terre : il est vrai qu'il s'était glissé dans son gouvernement de grands abus ; nous en demandions seulement la réforme ; le désordre était dans les finances, on pouvait le réparer facilement par une véritable économie. Avant d'éteindre les impôts à charge au peuple, il fallait avoir trouvé le moyen de les remplacer tout de suite par de nouveaux moins onéreux. Avant de supprimer les loix anciennes, il fallait en créer de nouvelles ; réformer les abus dans tous les états n'est pas confondre, détruire, anéantir tout. Il fallait marcher avec prudence dans une carrière qui vous était peu connue, et chaque pas que vous auriez fait aurait été un bienfait pour la patrie. Cette manière plus régulière et plus sûre, n'aurait pas convenu à vos philosophes et à vos orateurs, qui ne cherchaient qu'à briller, et qui demandaient plutôt à sacrifier des victimes à leur égoïsme et à leur ambition, qu'à brûler sans faste un encens pur sur l'autel de la raison et du bon sens. Sous leurs tournures métaphysiques et leur jargon compliqué, tous les objets ont été tellement dénaturés, que la noblesse et le clergé se trouvent aujourd'hui gouvernés par toutes les parties naturellement opposées en intérêts avec eux.

Nous nous plaignons avec fondement que nous

sommes moins heureuses, depuis que vous êtes asssemblés; toutes vos séances sont marquées par quelque trait qui nous blesse et nous déchire. En effet, messierus, que sont vos assemblées? Est-ce le désir d'un vrai bien qui les anime? Nous attendions que la renommée publierait par-tout que vous formiez un aréopage de sages : ce qu'elle nous a appris est fait pour nous affliger. Une très-grande faute commise par les bailliages lors de l'envoi des députés, c'est de s'être laissé séduire par les gens de robe, et de les avoir préféré dans leur nomination. Gens très-dangereux qui négligent toujours les fonds par état pour s'attacher à la forme, qui n'ont aucune vraie connaissance soit en finance, soit en politique, qui n'ont que l'art de multiplier les disputes et de noyer la vérité dans un déluge de phrases; qui, après s'être enrichis aux dépens des familles dans les tribunaux, semblent s'être donné le mot, pour en consommer la ruine aux états-généraux: c'est ainsi que l'esprit de parti qui s'est emparé de toutes vos délibérations, et y a fait prononcer la plupart de vos arrêtés. Des murmures, des cris indécens empêchent que la raison ne puisse s'y faire entendre. Des menaces personnelles ont fermé la bouche à ceux dont on craignait les lumières, ou les ont forcés de s'éloigner. Ainsi maîtres de l'arêne, vos prétendus restaurateurs de la France que nous re-

gardons aujourd'hui comme ses vrais destructeurs, se sont emparés de la tribune, et, cachant leur inique dessein sous le nom de patriotisme, ils n'ont pas craint, sous cet emblême sacré, d'avancer les erreurs les plus choquantes, et d'en afficher par-tout le triomphe.

Un des principaux objets de nos cahiers était de consigner en caractère ineffaçable, comme un principe constitutionnel, cette maxime du droit de gens, *que tout droit de propriété est inviolable et que nul ne pouvait en être dépossédé, même à raison d'intérêt public, qu'il n'en soit dédommagé au plus haut intérêt et sans délai.* C'est ce droit sacré de propriété que vous avez commencé d'attaquer, au mépris de tous nos cahiers, de la raison, des vrais paincipes et de la prudence même, dans vos singulières décisions sur les biens de la noblesse et du clergé. C'est à nous de les défendre : en supprimant certains droits féodaux, en rendant rachetables ceux qui sont dûs sur leurs terres, en défendant d'en donner à l'avenir sous cette condition, vous détruisez une des qualités de la propriété, celle de pouvoir disposer volontairement de son bien en faveur d'un tel, sous telle ou telle rente : vous rendez presqu'impossible au peuple le moyen d'acquérir. Excepté l'abolition des servitudes que nous approuvons et qui étaient très-rares en France, nous soutenons

que vos arrêtés du 4 août, DANS LESQUELS, AU LIEU DE CHERCHER CE QUI ÉTAIT JUSTE, CHACUN S'EMPRESSA D'OFFRIR, AU NOM DES CORPS ENTIERS, UN ABANDON QU'IL NE POUVAIT AVOIR DROIT D'OFFRIR QUE POUR LUI SEUL, nous soutenons que ces arrêtés ne sont pas aussi favorables que vous le croyez aux habitans de la campagne. Très-peu sont en état de profiter des avantages que pourrait donner la faculté de rachat, et beaucoup seront fâchés de ne pouvoir prendre des terres à rente, dans l'impossibilité de pouvoir en acheter le fonds. L'homme qui n'a que ses bras et son travail pour tout bien, aura donc perdu l'espoir d'avoir une petite propriété, dès qu'il ne sera plus permis au riche de diviser ses biens, et d'en céder une partie sous une redevance quelconque. Vous avez insinué par vos écrits que celui qui payait des droits sur sa propriété, était esclave. Faux raisonneurs ! Rien de plus libre qc'un laboureur; qu'un homme qui paye des droits sur les propriétés qu'il a. Il n'est pas plus l'esclave de celui à qui il les paye, que l'homme qui paye le loyer de sa maison, ou une rente constituée, n'est l'esclave de celui à qui il paye ce loyer ou cette rente.

Le laboureur, en France, n'est pas propriétaire des fonds qu'il laboure; il n'est pour l'ordinaire qu'un journalier, qu'un fermier; et quand

on dit que le laboureur gémit et arrose de larmes la gerbe qu'il donne pour la dîme ou pour la rente qu'il fait; c'est un discours purement gratuit, et qui est avancé par des gens qui ne connaissent pas les campagnes: tous les droits quelconques sur les terres, sont payés par les propriétaires à qui elles appartiennent, et non par l'ouvrier qui le laboure.

Jettez, messieurs, vos regards sur le passé; voyez ce qu'était la France dans les premiers tems de la monarchie, elle n'était couverte que de déserts. Serait-elle ce qu'elle est de nos jours, si votre nouvelle loi y eût été connue et exécutée? C'est à cette manière universelle de donner des terres en rente ou en fiefs par la noblesse et le clergé, manière que vous voulez proscrire, que nos provinces doivent être aussi peuplées qu'elles le sont. C'est par elle que les villes et les villages s'y sont multipliés, que nos montagnes ont été cultivées, nos marais desséchés, et que les lieux les plus incultes et les plus sauvages ont été défrichés et fertilisés.

L'ivresse où vous étiez plongés et qui vous aveuglait, vous a empêché de voir tous les maux auxquels vous alliez donner naissance par vos arrêtés rendus dans la nuit du 4 août: on dirait que vous avez craint de les rendre pendant le jour, aussi doit-on les regarder comme un ouvrage de ténèbres: *Qui male agit odit lucem.* En voulant

rendre

rendre indépendant le laboureur et l'artisan, en voulant les mettre au niveau du noble et du riche, vous les avez fait sortir l'un et l'autre du cercle où ils devaient rester. L'un est devenu chasseur et braconnier, et l'agriculture souffre; les champs sont mal cultivés; les bleds sont foulés aux pieds; les bois sont dévastés; les seigneurs sont menacés et n'osent se plaindre. L'autre a fui le travail, et les ateliers sont déserts; le négoce est en souffrance; Lyon, Bordeaux, Marseille, Nantes, Montpellier, Toulouse, Paris elle-même malgré ses richesses; toutes les villes maritimes et commerçantes, toutes celles qui ne subsistent que par l'industrie et le travail, sont dans un état d'anéantissement qui s'accroit chaque jour. Plus de vie, plus de mouvement dans les affaires; et, si le mal dure encore quelque temps, le commerce est entièrement détruit dans toute la France. Nos peuples des campagnes étaient moins malheureux sous l'ancien régime; ils avaient au moins du travail pendant l'année; les seigneurs, les propriétaires se trouvant aujourd'hui tout-à-coup ruinés par vous, ne peuvent plus leur en fournir. Ils n'avaient à se plaindre que de l'inégalité des impôts, dont le plus grand poids retombait sur eux. Eh bien! il n'y avoit qu'à le rendre plus léger; les sacrifices généreux faits par la noblesse et le clergé, vous en offraient

un moyen très-facile, et vous vous êtes rendus coupables envers la nation, en ne la mettant pas promptement en usage. Le peuple auroit été soulagé ; c'était l'opération qui pressait le plus, et qu'il ne fallait pas retarder. La confiance aurait bientôt ramené le crédit, la campagne se serait vivifiée, l'occupation n'aurait pas manqué aux ouvriers, et les villes auraient vu leur commerce prendre une nouvelle activité. Aurait-il existé un spectacle plus beau que celui qu'aurait offert la France ainsi régénérée !

D'autres vues moins utiles, Messieurs, conduisaient secrétement vos actions ; vous aviez des haines particulières à venger sur la noblesse et le clergé, et vous y avez sacrifié le bien public; vous vous êtes servi de ce grand mot qui a attiré la multitude de votre côté, comme d'une massue pour écraser ces deux ordres. Nous avons vu naître les commencemens de cette haine contre eux dans les premières assemblées qui se sont tenues en Dauphiné et en Bretagne. Les députés de ces deux provinces l'ont apporté avec eux à l'assemblée des états-généraux : comme un mal contagieux, elle s'est communiquée à la plus grande partie des membres ; et il semble que la réunion des ordres et l'opinion par tête n'aient été déterminés que pour faire périr contre ces deux écueils la noblesse et le clergé. Depuis

que vous avez porté sur eux vos derniers coups, le peuple en est-il beaucoup mieux? Vit-il dans une plus grande abondance! Na-t-il plus rien à désirer pour lui? Est-il plus heureux sous ces nouveaux maîtres? Que le peuple apprenne une chose, c'est qu'il ne peut exister, sans être soumis à quelque sorte de gouvernement, et que celui de ses égaux sera toujours pour lui le plus dur et le moins libre.

Après avoir enlevé aux nobles et aux riches leurs propriétés, le clergé sans doute vous a fait ombrage; calculant avec une plume miroscapique les biens qu'il possède, vous avez jugé qu'ils pourraient couvrir vos inconséquences et vos erreurs; et, dans vos conseils particuliers, sa perte a été jurée. Vous l'aviez forcé par les machinations les plus noires, dont nous avons une entière connoissance, à abandonner ses dîmes et à les rendre rachetables. Habiles à saisir le moment de l'enthousiasme, vous les avez fait déclarer non *pas rachetables, mais abolies*, sauf un remplacement; vous avez donné à ce mot une signification qu'il n'a pas, regardant celle qu'il a naturellement comme trop favorable au clergé, et vous avez prétendu en fixer le sens, par celui de *traitement honnête et raisonnable*. Est-ce ainsi que devoient se conduire des Législateurs justes et sages? Pouviez-vous ainsi dénaturer vos premières décisions? L'opéra-

tion du 4 août n'avoit été que le fruit de l'ivresse et de la passion ; ses suites ne nous offrent qu'une chaîne d'injustices et de contradictions. Enfin, n'étant plus retenus par aucun frein, vous avez proposé pour consommer votre ouvrage de destruction, de vous emparer des biens du clergé et de les vendre. A cette nouvelle, toute nos villes et nos campagnes ont frémi d'indignation.

C'est précisément après la réunion des trois ordres, lorsque vous deviez travailler avec un même zèle au bien commun, que les mêmes vues, les mêmes espérances devaient vous animer : c'est après vous être montré au clergé sous des dehors pacifiques, et l'avoir sollicité de ne faire qu'un avec vous, en lui promettant de respecter ses propriétés, ainsi que vous l'a reproché un des vénérables curés, que vous l'avez fait tomber dans les piéges que vous lui tendiez depuis long-tems ; que vous avez cherché de le rendre odieux à la nation, et qu'un esprit de vertige et de malignité, a suscité contre lui au milieu de vous une foule d'écrivains ; c'est en l'anéantissant avec tous les autres ordres, que vous avez voulu établir cette indépendance des opinions, et cette égalité politique qui ont creusé le tombeau de la Monarchie. L'erreur devenue triomphante, a bientôt fait naître l'injustice : nous vous avons vu préparer les attaques les plus dures, les systêmes les plus avidis contre le clergé, et vous avez fini par

le rendre responsable de toutes les calamités qui affligent le royaume : lorsque par le plus généreux dévouement, et le désintéressement le plus patriotique, il a renoncé, comme la noblesse, en faveur des peuples, à tous ses droits et à tous ses privilèges. Au surplus deviez-vous et pouviez-vous disposer de ses droits et de ses domaines en l'absence et sans la participation des vrais titulaires ? Le clergé a-t-il pu être représenté par la plupart des curés qui ont été appellés aux états-généraux, et qui ne sont pas propriétaires ?

Si vous aviez voulu voir de plus près et examiner sans partialité, ce corps que vous cherchez à détruire, vous auriez vu que les grandes vertus qui l'honorent sont bien au-dessus de quelques abus qu'on peut lui reprocher. Vos véhémentes déclamations l'ont dépeint comme un état isolé, tandis qu'il tient à tout. Vous avez dit que cette classe d'hommes n'appartient par aucun nœud à la société, tandis qu'elle y est liée sous tous les rapports. Tous les autres corps sont séparés entre eux ; ils se réunissent, ils entrent tous dans celui-ci, et sa constitution est si bien organisée depuis son origine, qu'elle doit être politiquement aussi intéressante aux yeux d'un philosophe humain, qu'à ceux d'un observateur religieux. Mais c'est à quoi ses implacables détracteurs n'ont jamais voulu faire attention. Ce n'est pas être vraiment

philosophe, que d'évoquer aujourd'hui les siècles écoulés, et les erreurs de l'ancien âge, pour imputer au clergé des torts qu'il n'a plus, et auxquels nos pères ont eux-mêmes pris une égale part. Est-il de l'honneur de la nation de le juger, de l'apprécier sur la vocation indigne de quelques-uns de ces membres?

Cruelle philosophie ! si tu nous a donné quelques lumières, qu'elles sont, hélas ! suivies en même-temps de bien des maux ! Si l'on est plus ignorant, n'est-on pas plus passionné? Au respect qu'on n'a plus pour l'antiquité, a succédé un attrait dangereux pour tout ce qui est nouveau, et de-là est venu le trouble, l'inquiétude, le mouvement, et cette anxiété des esprits qui a produit le relâchement de tous les liens.

Nos pères avaient peut-être moins d'esprit que vous, messieurs, mais tout nous prouve qu'ils avaient plus de bon sens, et plus de vraies lumières. Quand ils fondèrent les dîmes, et qu'ils les assurèrent au clergé de France, pour tenir lieu des fonds qui devaient être employés pour le culte divin : s'ils avaient trouvé une manière plus commode, plus utile, plus avantageuse, et moins onéreuse aux peuples, ne l'auraient-ils pas employé? Ce que vous venez de tenter aujourd'hui prouve combien les dîmes seules sont insuffisantes, et justifie nos ancêtres du reproche injuste que vous leur

leur avez fait de ne les avoir pas abolies. Sans les secours des pieux fondateurs qui ont consacré et donné leurs biens à l'église, il y a long-temps qu'il aurait fallu ajouter aux dîmes, loin de les supprimer, pour remplir les charges de la religion. Vous ignoriez que les dîmes ne se payent pas sur tous les fruits; que leur quotité n'est pas par-tout la même, et que c'est par cette raison qu'elle ne s'élève pas à une aussi grosse somme que vous l'aviez imaginé. Et c'est une vérité que vous serez forcé de reconnaître, que le moyen le moins coûteux et le plus commode de contribuer aux frais du service divin, est de laisser subsister les dîmes telles qu'elles sont.

Nous vous dirons donc, messieurs, que d'après le principe constitutionnel que nous avons établi dans nos cahiers, d'après même les droits de l'homme que vous avez si solemnellement consacré, vous ne pouvez pas ôter les dîmes au clergé. Quand on a posé des principes, il faut les suivre, sans quoi l'on passe pour inconséquent, et l'on perd toute la confiance des gens qui pensent et raisonnent. Vos sophistes auront beau se tourner et retourner en tout sens, ils ne nous persuaderont jamais que les dîmes qui ont été données depuis plusieurs siècles au clergé, puissent lui être reprises sans aucune cause évidente d'intérêt public, et sans qu'il en soit dédommagé au plus

haut prix et sans délai : si cette cause d'intérêt public existe, il faut la faire connaître.

Vous chercheriez en vain de nous prouver que c'est en faveur des peuples de la campagne, et pour favoriser l'agriculture, que vous avez voulu supprimer les dîmes. Votre conduite depuis leur prétendue abolition, a mis au jour le vrai motif qui vous faisait agir : la dîme est la moins onéreuse des charges sur les terres, et la plus facile à payer par les propriétaires ; elle est moins onéreuse, parce qu'elle ne se paye qu'autant que les terres produisent de récolte, et qu'en raison de la récolte elle est plus facile à payer, parce qu'elle se prend dans le champ, et qu'il ne faut pas débourser pour la payer, comme pour l'impôt en argent. Vous aviez si peu de connoissance de la nature des dîmes et de leur emploi, que vous n'avez pas vu que leur abolition ne devait être profitable qu'aux riches propriétaires, et que le pauvre de campagne, le manouvrier, le fermier, n'avaient rien à gagner dans cette opération. Les écrits publics vous ont fait connaître votre erreur : apparemment qu'il ne convient pas à un corps législatif d'avouer qu'il s'est trompé ; aussi, sans changer de système, vous n'avez fait que déguiser votre marche, et, colorant votre inconséquence du vain espoir de nous affranchir pour l'avenir des dîmes, vous vous proposez de

les

les laisser subsister au profit du trésor-royal, en en privant toujours le clergé. C'est donc uniquement au clergé que vous en vouliez; c'est lui que vous vouliez réellement dépouiller. Le prétexte du bien des peuples et de l'agriculture n'existant plus, il n'est plus de cause évidente d'intérêt public, plus de raison qui puisse supprimer les dîmes : ceux qui les doivent sont obligés de les payer : le clergé a seul le droit de les percevoir, et la nation ne peut, sous aucun rapport, se les adjuger. Toutes les fois qu'elles doivent exister, nous aimons mieux continuer de les payer directement aux ministres de la religion, que de les voir passer entre les mains des agens du fisc national : au moins en les donnant à nos pasteurs, nous sommes sûrs, quelqu'événement qui arrive, de leur entretien, de celui du culte public et du soulagement des pauvres.

Avez-vous, messieurs, mûrement considéré la triste situation où pourroit se trouver l'église, si les dîmes étaient confisquées au profit de la nation, si le culte et l'entretien de la religion dépendait d'une caisse générale, s'il étoit confié au hazard de sa solvabilité ? Bientôt les frais qu'il exige seraient proposés à des compagnies; ils seraient offerts au rabais, comme une ruine, une forêt à exploiter; et nous verrions tôt ou tard le culte divin, comme une chose profane, dépendre des spéculations usurières d'une compa-

gnie Juive ou Hollandaise, et les ministres et les pauvres seroient exposés chaque jour à manquer de pain, par les cessations fréquentes de paiement, ou par les banqueroutes.

C'est l'intérêt et l'avarice qui vous ont fait concevoir le dessein de vous emparer des biens ecclésiastiques ; vous avez cru pouvoir faire sur eux des profits énormes, en réduisant les pasteurs et le service des autels. Comme ces deux passions retrécissent singulièrement les esprits ! Combien elles vous ont fait commettre d'injustices !

Laissons au clergé le soin du service des autels avec la jouissance des revenus qui y sont attachés : ce soin lui appartient depuis l'origine et l'établissement de la religion catholique en France : nous n'avons pas à nous plaindre qu'il l'ait jamais négligé ; il pourra l'être, si cette sainte et auguste charge est confiée à des mains étrangères. Malgré les abus qui s'y sont glissés dans le corps ecclésiastique, il fait encore plus de bien aux pauvres que n'en feront les régies les mieux établies : les régies sont comme les séquestres, elles dévorent tout ce qui tombe sous leur main : les exemples de cette vérité ne sont que trop fréquens. La nation ne pourrait-elle-même se charger de l'administration de son culte, qu'autant que le clergé, qui l'a de tout tems, auroit prévariqué. Il n'est

pas de la dignité d'une nation comme la nôtre de reprendre au clergé ce que nos pères leur ont donné à notre décharge. Si le travail et l'industrie en ont rendu avec le temps le produit plus considérable, la justice nous défend de le priver de cette augmentation, dont nous pouvons jouir en partie avec plus de droit, en y mettant des impositions égales à celles de toutes les autres propriétés du royaume, Les biens du clergé chargés envers l'état d'une rétribution égale à celle de tous les autres biens, des frais du service divin, des réparations des églises, du soulagement des pauvres, et de l'entretien des ministres, pourraient-ils encore exciter l'envie de ses ennemis! Les biens vendus, les dîmes supprimées, avec quoi remplirez-vous les charges immenses dont ces objets étaient grévés? La nouvelle forme que vous voulez donner au clergé pour l'abattre, ne saurait être utile à l'état : son existence, telle qu'elle est, tient plus que vous ne pensez au bonheur des peuples. Il serait impolitique d'absister à ses yeux les ministres de la religion; ils tomberaient bientôt dans le mépris, s'ils étaient privés de l'administration des autels, et réduits à des simples pensions. On n'écoute pas les leçons de ceux qu'on a tourné en ridicule ; on ne croit plus aux vérités qui sortent de leur bouche : la religion est cependant le frein du peuple ; les pasteurs sont

sa consolation, et les biens ecclésiastiques son espérance et sa caution dans ses besoins Est-il rien que vous puissiez mettre à la place de cet ensemble heureux ; une plus égale répartition dans les revenus du clergé sur chaque membre, quelques autres changemens que les circonstances présentes rendaient nécessaires et utiles, telle était la principale réforme à opérer dans ce corps, réforme qui nous avait été demandée par le clergé lui-même; il y a bien loin de-là au projet de le détruire, et de s'emparer de ces biens.

En vous accordant, messieurs, que la nation peut reprendre les dîmes au clergé, si un intérêt public et universel en demandait le sacrifice, à la charge toujours du plus ample dédommagement : quel droit, vous demanderons-nous, peut-elle avoir de saisir ses biens et de les vendre? Quand et comment ont-ils été donnés par la nation? Vous n'oseriez pas dire que c'est dans le temps de la conquête; la nation n'était pas alors chrétienne, et, loin de donner aux églises, elle les pillait. L'histoire de ce vase enlevé à l'église de Rheims, par l'armée de Clovis, et que ce prince ne pût lui faire restituer, lors de la distribution des dépouilles qui se fit à Soissons, est une preuve équivoque que les églises étaient fondées depuis long-temps, et qu'elles avaient des biens. Est-il quelqu'autre temps où la nation en corps ait donné

à l'église ? Est-il un seul monument qui puisse l'attester ? Parmi les donations qui ont été faites dans toutes les provinces du royaume, nous n'en trouvons aucune qui reconnaisse la nation pour auteur. A qui appartenait la propriété des biens ecclésiastiques avant leur donation ? Comment prouveriez-vous que cette propriété appartenait à la nation, et que les fondateurs n'étaient pas propriétaires fonciers des biens qu'ils donnaient à l'église ? Auraient-ils pu donner ce qui ne leur appartenait pas ? S'ils n'avaient pu en donner que l'usufruit, après leur mort, leurs héritiers naturels n'auraient-ils pas repris les fonds ? Ce qui exclut toute propriété de la part de la nation sur les biens ecclésiastiques.

La propriété des biens appartient toujours à ceux qui l'ont de droit naturel, ou qui l'ont reçue de ceux à qui elle appartenait de droit. La propriété des biens ecclésiastiques a été donnée à l'église par ceux à qui elle appartenait de droit naturel, pour assurer et perpétuer les fondations qu'ils faisaient : et l'usufruit perpétuel des biens ecclésiastiques est devenu une suite nécessaire du service et de l'acquit de ces mêmes fondations. Ainsi, en succédant au droit naturel des fondateurs sur les biens qu'ils donnaient, chaque église fondée a succédé au droit naturel de propriété qu'avaient les fondateurs sur ces mêmes biens. La saine raison ne peut

comprendre sur quel fondement la nation, après 1500 ans d'une jouissance aussi sacrée, peut disputer au clergé la propriété de ses biens. Il n'appartenait qu'à un siècle aussi singulier que le nôtre, de voir ce que la postérité ne voudra pas croire, une immense nation éclairée et guerrière, se laisser ainsi balotter par quelques hommes obscurs et méprisés de leurs concitoyens, abusant de quelques talens qu'ils ont, pour fasciner les yeux du peuple, pour s'en servir par l'ascendant qu'ils ont pris sur lui, comme d'une machine qu'ils font mouvoir à leur gré, et qu'ils ont lancé coutre le trône et l'église qu'ils ont abattus à leurs pieds, et à qui ils dictent en souverains usurpateurs les loix les plus injustes. Telles sont celles par lesquelles ils veulent dépouiller le clergé en faveur de la nation. Mais il est plus clair que le jour que ce n'est pas d'elle que le clergé tient ses biens; que que c'est de la libéralité des particuliers, des acquisitions opérées par ses épargnes, des différens défrichemens qu'il a faits; défrichemens qui, en étendant par-tout l'agriculture, ont multiplié la richesse du peuple. Enfin, ils lui appartiennent par tous les contrats qui sont les fondemens de la propriété. Ce sont ces moyens d'acquérir, respectés chez les peuples les moins policés, qui ont assuré, sous tous les règnes, au clergé, la propriété et la jouissance de tous ses biens. Le clergé jouit depuis des siècles

sans interruption, par ce seul fait sa propriété est établie ; c'est à la nation à prouver, puisqu'elle veut être propriétaire, que sa propriété est antérieure à la jouissance du clergé. C'est par des faits et non des sophismes ; c'est par des titres et non de faux principes, que cette question doit se juger : où sont les faits, où sont les titres en faveur de la nation ?

Qu'on ne nous dise pas que le clergé, comme corps moral, ne peut pas avoir des propriétés : car à ce titre, la nation qui est elle-même un corps moral, n'ayant pas plus de droit que le clergé d'avoir des propriétés, auroit encore moins celui de se les approprier.

En définissant, messieurs, ce qu'on doit entendre par le mot *nation*, vous auriez évité les erreurs où vous êtes tombé, et dans lesquelles vous avez entraîné le peuple. Une nation n'est que le résultat de plusieurs corps unis et existans sous le même gouvernement, comme les corps sont le résultat de plusieurs individus unis et existans sous les mêmes règles : tous les corps réunis, voilà la nation. Les trois ordres réunis en France, et connus sous les noms de clergé, de noblesse et de tiers-état, voilà *la nation française*. L'union des corps sous le nom de nation, n'a pu donner à celle-ci aucune propriété : les propriétés appartiennent aux différens individus des corps

qui ne se sont réunis sous le nom de nation que pour se garantir mutuellement leurs droits et leurs propriétés. La manière de posséder, qui peut éprouver plusieurs différences, selon les corps auxquels les individus appartiennent, ne sont que de simples accidens qui ne sauraient détruire en rien le vrai droit de propriété. Nous rejettons tous ces grands mots vides de sens, que vous avez affecté de prononcer, et qui n'ont fait qu'en imposer à la multitude peu instruite. Il ne faut pas être homme de génie, il ne faut qu'être de bonne foi, pour reconnaître la propriété des biens ecclésiastiques. En les mettant sous le sauvegarde de nos Rois, c'est sous la protection de la nation que le clergé les a mis. Quoi! la nation envahirait les biens qui ont été mis sous sa protectiou ? Ce serait le plus grand abus de son pouvoir, ce serait le comble des malheurs. Il n'y aurait plus qu'un pas à faire pour décider que tous les biens des Français appartiennent à l'état.

Si jusqu'à présent on avait regardé quelque chose comme sacré dans cet empire, c'était certainement les biens ecclésiastiques : qui pouvait prévoir qu'on chercherait d'en ôter la propriété au clergé, pour la faire passer à la nation, et les rendre ainsi vendables? Qui se serait attendu que cette double proposition pût être faite par un évêque? Vous deviez faire voir, messieurs, que

vous

vous étiez trop justes pour vous faire contre le clergé un titre, des erreurs qu'un de ses membres a osé avancer devant vous. Le sentiment de l'Evêque d'Autun est en tous les sens inadmissible ; il ne peut avoir pour prôneur que tout ennemi du bien et de la religion ; il ne peut s'associer avec les règles de la justice, et les maximes d'une sage politique : il ouvre la porte au plus affreux despotisme. Quel est donc ce nouveau gouvernement que vous élevez au milieu de la capitale, sous lequel déjà il n'y a rien de certain, et dont une motion, un seul decret peuvent, d'un instant à l'autre, nous ravir nos propriétés ? Quand nous avons consenti à vous nommer pour être représentans, était-ce pour les rendre dépendantes des jugemens, ou des erreurs d'un corps politique ? N'étoit-ce pas plutôt pour assurer les fortunes et les biens de tous les citoyens ?

Un des principaux droits de la propriété, est de pouvoir donner, de pouvoir faire passer successivement ses biens dans les mains des uns des autres. Les biens ecclésiastiques, à la mort des titulaires et même de leur vivant, ne sont-ils pas donnés, ne passent-ils pas à de nouveaux successeurs ! Leur jouissance, pendant leur vie, n'est-elle pas aussi sacrée que celle des autres particulier ? Comment donc peut-on soutenir que le

clergé n'est pas propriétaire de ses biens ? Fût-il usurpateur, il auroit acquis le droit de propriété, par une suite non interrompue de siècles et d'années de jouissances. C'est ainsi que toute propriété s'acquiert ; c'est le temps qui rend tout légitime : les peuples modernes pourraient-ils se vanter d'avoir quelque chose à eux, s'il fallait fouiller dans le passé le titre de leur première jouissance !

Quand vos motions parviennent jusqu'à nous, elles sont toujours dépouillées des circonstances et des causes qui vous les ont fait hazarder. Si elles sont applaudies dans vos assemblées tumultueuses et exaltées, comme des actes de patriotisme, ou comme des chefs-d'œuvres d'éloquence, nous qui les jugeons avec le sang-froid de la raison, nous les rejettons avec indignité, quand nous voyons qu'elles n'ont pour tout mérite que leur singularité, qu'elles sont les fruits de la cabale, ou qu'au lieu de produire du bien, elles ne peuvent porter dans la société que le plus grand désordre. Votre motion sur le projet de vous emparer des biens du clergé, est faite plutôt pour répandre l'allarme que pour rassurer les provinces : car, comme nous vous l'avons déjà énoncé, si on commence à toucher aux propriétés de l'église, quelles seront les propriétés des divers particuliers qui pourront être à l'abri d'être attaquées ? Sous le

prétexte qu'elles ont été enlevées autrefois à des vaincus, et partagés entre les vainqueurs, les partisans de la destruction, en invoquant les droits de la nation qu'ils rendront toujours imprescriptibles, ne pourraient-ils pas dire quelque jour au peuple, toutes les terres sont à la nation, tout vient d'elle, elle existait avant les vaincus et les vainqueurs, donc tout lui appartient, donc elle peut ôter à celui qui a plus, pour donner à celui qui a moins : tel est le résultat de ce qui peut arriver, si une fois on commence à ébranler les propriétés.

Les biens ecclésiastiques appatiennent à la nation ; voilà le principe que vous avez cherché d'établir, pour vous en emparer. A considérer la nation comme une grande société, tout lui appartient, elle a un droit à chaque chose ; mais ce droit est subordonné à la destination particulière qui forme la propriété de chaque citoyen. Le clergé doit être regardé comme un véritable associé à la société nationale, laquelle n'a aucun droit de le dépouiller de sa propriété particulière, à quelque titre qu'elle soit acquise, lorsqu'il ne refuse pas de payer sa part pour les besoins publics.

Vous n'avez pas osé, messieurs, déclarer ouvertement que la propriété des biens ecclésiastiques appartenait à la nation : le contraire vous

a été trop bien démontré. Cependant pour vous ménager comme un moyen de pouvoir les accaparer, vous avez décrété que la nation en avait la disposition. Si vous entendez par-là qu'après la mort des titulaires actuels, ou la vacance des bénéfices arrivant, la nation a le droit de régler l'usage, la destination, et l'emploi des revenus ecclésiastiques, pour le grand bien de la religion; comme le gouvernement a eu de tout temps ce droit, et qu'il l'a même exercé très-souvent par la réunion de différens bénéfices à des établissemens utiles à la religion, nous pourrons alors souscrire sans difficulté à votre décret. Mais si vous prétendez que les biens du clergé sont à la disposition de la nation, en ce sens qu'elle peut dès-à-présent les vendre, les aliéner, en ôter la légitime administration à ses légitimes possesseurs, priver les titulaires actuels de leurs jouissances usufruitières, nous ne saurions admettre cette dernière interprétation: elle serait une injustice criante, et nous sommes obligés de nous opposer à l'exécution d'un décret qui ne serait alors qu'un pur acte de despotisme.

Nous allons examiner avec vous, messieurs, les raisons spécieuses que vous avez mis en avant pour apuyer la vente que vous avez proposée des biens du clergé. Vous avez annoncé par-tout que c'était le bien public qui la sollicitait; nous con-

naissons un véritable bien public, la religion et les pauvres qui la défendent. Quel est donc cet autre bien public auquel la religion et les pauvres doivent céder, ce bien urgent et général qui intéresse 26 millions d'hommes existans en France, et pour lesquels il faut sacrifier tous les biens d'un ordre consacré à la religion et aux pauvres les biens du clergé? L'état, dites-vous, a des créanciers et il veut remplir ses engagemens envers eux: nous ne pouvons qu'applaudir à cette juste disposition: mais des créanciers ne sont que de simples particuliers; l'intérêt public exige bien qu'on sacrifie quelques particuliers, toujours en les indemnisant, pour faire le bonheur du plus grand nombre; il ne peut demander que ce sacrifice se fasse pour l'avantage de quelques particuliers: comme les créanciers ne fornent pas la plus grande partie de 26 millions d'hommes qui sont en France, il est très-certain qu'ils ne font pas un intérêt général et public: nous voyons donc très-clairement que vous voulez sacrifier des particuliers à d'autres particuliers, que vous voulez dépouiller une classe de citoyens utiles et nécessaires à la religion et aux pauvres, pour payer une autre classe de citoyens qui ont perdu l'état par des intérêts usuraires: enfin, vous voulez ruiner l'ordre ancien du clergé, pour soutenir et enrichir l'*ordre* nouveau de capitalistes-agioteurs. Ne vous flattez

pas que nous vous prêtions la main pour des opérations aussi injustes.

Puisque la nation s'est engagé par vous, messieurs, d'acquitter les dettes de l'état, ce n'est pas un tiers comme le clergé qui en doit être chargé uniquement; c'est la nation, c'est-à-dire, tous les citoyens qui doivent, chacun selon leurs facultés, concourir à leur libération. La nation n'a pas le droit d'accabler l'un pour soulager l'autre: elle commencerait par s'écarter du principe d'égalité que tout Français a principalement aujourd'hui le droit de réclamer. Une imposition générale sur tous les citoyens sans distinction, voilà le moyen qu'il faut employer; tout autre qui ne pèserait que sur une partie des citoyens, ferait tyrannique. La nation mériterait le reproche qu'elle faisait à la noblesse et au clergé, de payer moins eux-mêmes et d'accabler le peuple. Si le système de l'évêque d'Autun était mis en exécution, les membres du clergé payeraient cent fois plus que les autres.

Mais pour complaire à l'avarice de tous ces prêteurs non patriotes, qui n'ont prêté qu'à un très-gros intérêt, et qui ont déjà touché plus d'une fois la valeur de leurs fonds par les intérêts énormes qu'ils en ont reçus, faut-il aller porter le deuil jusques dans le fonds des provinces? faut-il réduire à la misère tous les habitans d'un

royaume ? Faut-il abattre cette ancienne et généreuse noblesse, cet ancien et utile clergé qui font l'ornement de la France, et qui en ont fait la gloire dans tous les siècles? Vous ne pourriez ici le dissimuler, c'est pour payer des intérêts usuraires à des individus créanciers, que vous ruinez toutes les familles; que vous dérangez tous les états; que vous enlevez la plupart des propriétés; l'honneur et la gloire d'être députés aux états-généraux; vous ont-ils fait oublier que vous êtes Français, et que vous êtes les pères, les époux, les frères, les oncles et les amis de ceux que vous dépouillez ?

Sans entrer dans le détail de tout ce qui s'est passé dans la nuit du 4 août, lors des arrêtés qui furent pris avec tant de précipitation sur les droits seigneuriaux et sur les dîmes, et où la crainte avait banni la liberté de l'assemblée : nous vous disons que leur prétendue cession ne saurait être une véritable cession, parce qu'elle est faite sans le pouvoir de ceux au nom desquels on suppose que cette cession est faite. Le clergé et la noblesse des provinces vous ont chargé de pouvoirs pour consentir à l'impôt, à l'abolition des priviléges et des éxemptions, à la révivification de la constitution, à l'abolition des abus ; mais non pas à ce qu'on portât atteinte à leur propriété ; il ne tombe pas sous le sens qu'un homme donne à un autre le

droit de le dépouiller. Et dans le fait, un curé, un évêque, un, noble, pouvoient-ils donner les biens des abbayes, des évêchés, et des particuliers qui ne leur appartenoient pas? Avaient ils une mission *ad hoc*? Ils pouvoient donner ce qui étaient à eux : dans quel pays un homme peut-il donner ce qui ne lui appartient pas?

Nous faisons ici une observation, c'est que vos arrêtés sur les dîmes et les biens du clergé, n'étant évidemment que des objets de pure législation; la constitution n'étant pas encore achevée, vous n'avez pu les rendre en aucune manière; sans quoi vous auriez exercé des actes de législation, avant d'avoir été constitué pouvoir législatif, ce qui est contraire à toutes les idées justes que tout le monde a de l'organisation des sociétés politiques; vous vous seriez de plus arrogé le pouvoir judiciaire, puisqu'en mettant les décimateurs à la merci de l'assemblée ou de son comité, pour leur donner un traitement, vous exerceriez un acte de ce pouvoir qui ne peut jamais appartenir au pouvoir législatif. Ainsi tout montre jusqu'à l'évidence l'injustice et la nullité de vos arrêtés sur les dîmes.

Le peuple a pu être séduit dans le moment de l'enthousiasme; on l'animait dans ces jours de troubles contre les membres du clergé; il les insultait publiquement; il crioit contre les dîmes sans les connaître, sans qu'elles lui ait jamais rien

coûté,

coûté, sans que leur suppression lui soit de quelque avantage. Il favorisait cependant l'injustice faite au Clergé, parce que vous lui avez faussement persuadé qu'il profiterait de ses dépouilles, et sa persuasion étoit si forte, qu'à peine avez-vous rendu vos décrets sur les dîmes et sur les biens ecclésiastiques, que les habitans des campagnes n'ont plus voulu payer les unes et ont fait main basse sur les autres. L'opinion du peuple commence à tomber devant celle des gens sensés et raisonnables, et il voit combien les ennemis du clergé l'ont abusé jusqu'à ce jour, en l'armant aussi injustement contre lui.

Ce qui peut avoir aigri depuis long-temps la nation contre le clergé, ce sont les immunités et les exemptions dont il a toujours joui. Mais est-il juste de lui faire un crime de ce qu'il a su se maintenir contre les efforts du despotisme ministériel? De ce qu'il a su se conserver dans l'ancien usage où était la nation de s'imposer elle-même, et de n'offrir que par forme de don ce qu'elle devait aux besoins de l'état? Ces exemptions, ces immunités, le clergé y renonce; il les a abandonnées dans tous les bailliages, et ses possessions mises au niveau de toutes les autres possessions, ne seront plus distinguées dans la distribution des impôts: après un pareil abandon, toutes les

plaintes, toutes les clameurs contre le clergé n'auraient-elles pas dû cesser ?

Nous ne permettrons pas que des étrangers, des Juifs, des Allemands, des Hollandais, deviennent propriétaires de nos biens ecclésiastiques, ou qu'ils soient le salaire des agioteurs. Tous nos enfans y ont un droit réel, et en bonne politique, mettant de côté la religion qui vous intéresse peu, comme toutes vos opérations le démontrent, les biens ecclésiastiques nous sont nécessaires pour soutenir nos familles pauvres et nombreuses Qu'aurons-nous à leur donner si nous les laissons enlever? Ce n'est pas par la vente de ses biens que le clergé doit des secours à l'état : ce serait le mettre à même de ne pouvoir plus lui en offrir à l'avenir, et de cesser de lui être utile ; (pésez, messieurs, ces réflexions) ce seroit déraciner l'abre dont les branches offrent des fruits : il n'en reviendrait que beaucoup de mal, et peu ou point d'utilité. Par le mot des secours dûs à la nation par le clergé, on doit entendre ceux qui viennent des revenus ecclésiastiques, et qui sont également dûs par tous les sujets. La nation doit respecter les propriétés ecclésiastiques, comme celles des autres citoyens, elle n'a de droit que sur les revenus de leurs biens pour les soumettre aux impositions relatives au bien public; voilà où se borne tout son pouvoir.

Si vous aviez examiné, messieurs, ce que

sont réellement les biens du clergé relativement à la société, vous auriez vu qu'ils sont les seuls auxquels tous aient le même droit par le mérite et les qualités personnelles, les seuls accessibles pour tous les individus, les seuls enfin dont l'existence, loin d'exciter l'envie, doit au contraire ranimer l'espérance, favoriser l'émulation, et faire naître de grandes vertus et de grands talens. Supprimez les biens du clergé, quel vuide n'allez-vous pas causer? Quelle ressource n'allez-vous pas ôter aux citoyens de tous les rangs et de toutes les conditions? C'est véritablement en ce sens que les biens et les honneurs du clergé sont ceux de la nation; tous les citoyens y sont co-aspirans nés. Vouloir les ôter avec autant d'acharnement au clergé, c'est vouloir les ôter à la nation: en n'envisageant pas le clergé dans ses rapports religieux, en ne le considérant que comme corps politique; ses biens sont exactement pour la nation entière, et la nation est elle-même intéressée à leur conservation.

L'état ne peut avoir qu'un double intérêt sur les biens ecclésiastiques, s'il est exactement rempli par le clergé, l'état ne peut plus rien demander sur ces biens. L'intérêt de l'état est que les propriétés territoriales soient bien cultivées, et on ne peut pas accuser le clergé de les négliger. L'état a droit d'exiger que tous les propriétaires contri-

buent également aux besoins publics, et le clergé, en renonçant à ses immunités, a offert d'y satisfaire; peut-on raisonnablement exiger autre chose de lui?

En un mot, messieurs, attaquer les propriétés ecclésiastiques, c'est disputer l'espérance du peuple, le seul fonds public parmi nous auquel il ait des droits : les biens ecclésiastiques fournissent aux frais du culte, à l'entretien des ecclésiastiques, et au soulagement des pauvres : voilà donc encore l'utilité qui se joint à la propriété pour les défendre.

En vain pour vous autoriser dans tout ce que vous faites contre le clergé, reprochez-vous à quelques-uns de ses membres, qu'ils abusent de leur revenu, et et qu'ils n'en font pas l'emploi auquel il est destiné? Est-ce une raison pour dépouiller tout le corps? C'est un malheur qu'il est aisé de réparer, en ne nommant que de vertueux ecclésiastiques dans les différentes places qui viendront à vaquer, et en ne chargeant de cette partie importante du ministère que ces ministres honnêtes et religieux. Vous avez beau recrier contre l'immensité des revenus ecclésiastiques, une abbaye, un évêché ne sont jamais trop riches, vu tout le bien qu'il y a à faire dans chaque diocèse. Ce ne sont pas les revenus qu'il faut diminuer, ce sont les sujets qu'il faut choisir, et

alors les revenus ecclésiastiques seront employés selon leur véritable destination. Comme les provinces ont le droit de tout dire à leurs commettans, nous ne craindrons pas de vous scandalier en vous représentant que vous n'avez pas les mains assez pures pour les porter à l'encensoir. La réforme que vous voulez faire dans le clergé n'est que l'énigme ; le *mot* est l'orgueil de chacun de vous qui s'est énivré du plaisir de se dire à lui-même : j'innove, je détruis, je vois l'église ainsi que le trône, soumis à mes décrets, et je dispose de tous leurs biens.

Ce que vous avez conçu dans votre tête, messieurs, ne s'exécutera pas aussi facilement que vous pourriez le croire dans nos provinces. Nous regardons les biens du clergé tels qu'ils existent comme une véritable propriété provinciale et nationale réservée à tous sans distinction, et qu'on ne peut pas vendre pour les disperser sur quelques particuliers, en en privant dès-à-présent le peuple pour lequel ils existent, et pour toujours la postérité. Les biens du clergé appartiennent autant aux générations futures qu'à la génération présente ; ils sont pour le service des autels un gage perpétuel et inviolable, un gage indépendant des caprices de la fortune et des opinions irréligieuses des philosophes. Les vendre c'est altérer ce gage ; c'est grever nos petits enfans d'une

augmentation de contributions et d'impôts qu'il faudrait établir pour remplacer l'emploi de ces biens. Voila ce qui explique pour quoi le clergé n'est point regardé dans le fait, quoiqu'il le soit dans le droit, comme propriétaire; mais comme un usufruitier qui est chargé d'une substitution perpétuelle qui doit s'opposer à la vente de ses biens.

Il y a long-temps que des anciens réformateurs ont proposé, comme une opération de finance, de s'emparer des propriétés du clergé, et de pareils projets avaient été jusqu'ici rejettés par la raison et l'intérêt public. Nos modernes législateurs n'ont fait que copier les auteurs qui avaient imaginé ces plans destructeurs du clergé, sans penser aux suites qu'ils pourraient avoir. Si les biens ecclésiastiques sont en valeur, s'ils payent autant que les autres, s'ils sont possédés par des Français, si tous y ont un égal droit, quel avantage peut-il en résulter pour la France, en les faisant passer à des nouveaux possesseurs? La masse physique ne sera-t-elle pas toujours la même; Le moral y gagnera-t-il? Dans cette opération, un esprit juste ne verra qu'une véritable usurpation. Quoi! l'état croira devoir des ménagemens infinis aux capitalistes qui lui ont vendu dans des momens de crise leur ruineuse assistance, et leurs secours intéressés au poids de l'or, qui ont assis leur funeste prospérité sur les

puyer par le renversement des principes de la malheurs de la patrie ; elle voudra respecter avec eux l'excès de ses engagemens, et par cette condescendance mal entendue, ruiner presque tout le royaume ? Montrez-nous donc, messieurs, quelle est cette dette qui est la cause première de ce bouleversement général sur lequel nous gémissons ? La connaissez-vous bien cette dette ? Savez-vous quelle est son étendue ? Comment elle a été contractée ? N'avez-vous pas été téméraires en vous en rendant caution ? N'auriez-vous pas dû en faire le dépouillement, et nous le communiquer avant de prendre aucun parti ? Avez-vous ordonné qu'on en imprimât l'état circonstancié, comme vous l'avez fait pour les pensions ? Car enfin, il faut qu'un débiteur aussi volontaire et de bonne foi que nous, connaisse le nom de ses créanciers. Non messieurs, vous avez tiré un voile religieux sur tous ces objets, et nous n'en sommes pas plus instruits que quand nous vous avons choisis pour nos députés aux états-généraux : nous ne connaissons jusqu'à ce jour que les maux di. vers que vous nous avez fait.

Ne croyez pas, messieurs, qu'il entre de l'humeur dans les reproches que nous vous faisons; il ne sont malheureusement que trop fondés ; et nos maux sont si grands, qu'il ne nous est plus permis de nous taire. Tous vos travaux ne tendent chaque jour qu'à nous faire perdre de vue

les principes, à les corrompre, et à établir une nouvelle aristocratie des bourgeois et des communes, sur les ruines de celle des grands et des ministres. Français ! n'écoutez plus ces hommes cosmopolites par système, qui ont cessé d'être Français depuis qu'ils se disent être la nation ; qui confondent tout pour mieux s'élever ; dont la jalousie anime les actions, et qui n'ont d'autre propriété que leurs singulières opinions devant lesquelles les droits les plus sacrés semblent anéantis. Peuple Français, peuple qui avez été jusqu'à ce jour si doux et si modéré, comment avez-vous pu vous laisser séduire par ces affiches incendiaires que le démon de la discorde fabriqua exprès pour vous porter à l'insurrection ? Comment avez-vous pu croire qu'elles étaient émanées de l'autorité du plus juste et du meilleur des Rois ? Qu'un monarque aussi paternel ait pu vous exciter à mettre par-tout le trouble, à vous détruire les uns par les autres, à vous armer contre vos seigneurs, et à multiplier de tous côtés les meurtres et les incendies ? La divinité et l'humanité sont également offensés des crimes dont vous vous êtes couverts : vos maux les plus réels ne peuvent se guérir que dans l'ordre et la tranquillité. Vos prétentions les plus vraies cesseraient de toucher les cœurs les plus sensibles, si vous cherchez à les appuyer

société et de la justice. Les idées fausses qu'on a semé au milieu de vous, vous ont fait perdre de vue que vous formez un peuple très-nombreux, qui ne peut être heureux que par la subordination et l'harmonie qui doit regner jusque dans le moindre village. La fermentation a exalté vos esprits, et fait briller dans vos yeux des fantômes, et la nouveauté de votre prétendue indépendance vous a fait prendre la licence pour la liberté légale, la seule après laquelle vous deviez courir, et qui vous était due, la seule enfin qui puisse exister chez les hommes civilisés.

Citoyens de tous les rangs, on vous trompe quand on vous dit que la distinction des ordres insulte à l'espèce humaine. Vous l'avez reconnue pendant 1400 ans, et une reconnaissance aussi ancienne ne peut pas être une erreur : la distinction des ordres est la base de toute société établie dans un Gouvernement Monarchique. Dieu même ; dans ses décrèts éternels, n'a-t-il pas voulu qu'il y eût un centre vers lequel chacun des mondes, inégaux entr'eux, fût sans cesse attiré ? Quoi ! vous voulez que l'Empire Français ne soit plus partagé en diverses classes? vous voulez établir l'égalité des conditions ; vous voudriez que les citoyens fussent égaux ! Cela doit être aux yeux de la loi : mais cette égalité ne peut pas exister dans la politique d'un grand

empire. Donnez donc à tous les sujets les mêmes talens, les mêmes facultés physiques et morales : pourquoi aujourd'hui le moindre bourgeois est-il avide d'arborer sur ses épaules une marque distinctive ? L'orgueuil d'être distingué des autres, est une maladie de tous les états que vous ne sauriez guérir. Le nouvel empire que vous voulez créer ne va ni à nos mœurs, ni à notre caractère, La nature a tout fait pour la France, et elle ne doit rien à l'art. Le gouvernement qu'elle lui a tracé est celui qui lui convient le mieux ; il a pu être éblanlé de tems en tems, mais il a toujours triomphé des orages qui l'ont menacé. En vain pour nous consoler des maux présens ; vous nous annoncez les plus grands biens pour l'avenir : vous n'avez rien fait encore qui puisse nous inspirer de la confiance, et nous ne voulons pas mourir de faim aujourd'hui, dans l'espoir de voir nos noms inscrits chez la postérité qui rira de vos folies et de vos projets, et de notre patience à vous les laisser faire.

Si vos assemblées avaient été guidées par un esprit plus prudent et moins systématique ; si vous aviez sincèrement voulu le bien, nous ne serions pas en proie à cette anarchie universelle qui nous accable, et que vous fomentez vous-mêmes secrètement. Nous savons, à n'en pouvoir douter, que quand vous voulez faire passer une

motion sur laquelle vous craignez de just oppositions soit de la part de la noblesse, soit de celle du clergé, tout aussi-tôt vous excitez le peuple contre ces deux ordres, et surtout contre le clerge, et que c'est ainsi que vous vous êtes conduits pour tous vos arrêtés. Les réformes qu'il y avait à faire, ne devaient être suivies d'aucun trouble, puisque toutes les provinces les demandaient. Vous n'aviez qu'à suivre la route que nous vous avions tracé, vous n'éprouveriez aujourd'hui aucune réclamation de notre part. Vous n'auriez pas eu besoin de vous creuser le cerveau pour frabriquer des plans de finance, les uns plus singuliers que les autres ; et, comme la montagne en travail qui enfante une souris, après avoir déployé de vastes connaissances, des talens supérieurs, et nous avoir fait espérer des ressources infinies, vous ne seriez pas venu nous offrir du papier pour notre argent. Le vrai et le milleur plan de finance, était celui de la perception des impôts, tels qu'ils étaient, et qui se payaient très-exactement : l'économie dans la perception et dans la dépense, aurait mis dans peu l'état à même de pouvoir liquider ses dettes et de diminuer les impôts ; nous aurions de l'argent et non pas du papier qui a engendré l'agiotage, maladie moderne, qui ronge et détruit insensiblement toutes les forces du gouvernement. Mais brisant

les liens qui vous attachaient à nous, et qui devraient toujours vous rappeller votre mission, vous avez été comme des aveugles la faulx à la main, coupant et tranchant tout sans savoir le but où vous alliez : vous avez secoué et détruit un ancien et bel édifice qu'il ne falloit que réparer, sans avoir ni fonds, ni matériaux pour le rétablir. Vous avez pensé que comme les murs de Thèbes s'élevaient jadis aux sons divins qu'Amphion faisait sortir de sa lyre, de même à la voix d'un de vos trop célèbres orateurs, les pièces d'une nouvelle constitution et d'un nouvel empire se rassemblaient d'elles-mêmes ; et vous avez abandonné l'ancien gouvernement à sa propre destruction.

Ne dites pas que la monarchie Française était un édifice si vieux et si ruiné, que le premier coup de marteau l'a tout-à-fait renversé, et qu'ainsi il fallait plus que le réparer. L'édifice le plus solide ne résisterait pas aux coups redoublés que vous porteriez sur ses fondemens pour le faire tomber : c'est ce qui est arrivé pour le gouvernement Français ; vous avez commencé à creuser sous ses bases profondes, et à les manier : faut-il être surpris s'il s'est abattu sous son propre poids, dès que vous avez touché à une de ses parties ?

Vous ajoutez encore, pour défendre votre

manière d'agir, que les abus étaient si multipliés, qu'on ne pouvait les détruire qu'en renversant tout, pour construire de nouveau. Quelques grands, quelques multipliés que furent les abus, ils n'offraient aucune difficulté pour les réformer, quand nous en étions tous d'accord : la vérité est, que vous n'avez pas même essayé la réforme que nous vous demandions, et que projettant depuis long-temps de faire *une France à l'Anglaise*, il vous falloit tout changer. Il nous paraît que ce que vous proposez de laisser subsister de l'ancien gouvernement, imitera assez bien dans le nouveau que vous fondez, les vieilles masures qu'on trouve çà et là éparses dans les jardins Anglais.

Etablir une balance invariable entre la recette et la dépense ; assurer la liberté individuelle, vérifier la dette nationale, donner des bornes aux pouvoirs des ministres, réformer la justice civile et criminelle, abolir successivement la vénalité des charges, et principalement assujettir chaque individu à contribuer aux besoins de l'état, par une imposition répartie également sur toutes les classes ; voilà les différens objets pour lesquels nous vous avons député. Vous ne deviez pas vous écarter de ces points fondamentaux.

Comme aucun de ces objets n'est encore rempli, comme vous ne vous occupez que de pro-

jets ; de systêmes : que vous paraissez décidés à ne plus laisser subsister aucune marque de gouvernement sous lequel nous sommes depuis tant de siècles, qui est le seul qui nous convienne et qui vaut bien le nouveau que vous voulez établir, à quelque prix que ce soit : que vous travaillez à nous disséquer en mille nouvelles manières, pour former ensuite à votre guise, de nos membres épars, autant de tous séparés et éthérogènes : que vous ne voulez plus qu'il existe aucune province en France, que vous voulez que leurs noms, apparemment trop anciens, soient confondus et se perdent dans ceux de *départemens de la nation*, nouvellement inventés. Comme vous n'avez fait jusqu'à présent qu'amuser le peuple, en lui faisant croire que vous alliez lui donner un sort plus doux, et une nouvelle existence, nous allons vous retirer des pouvoirs dont vous n'avez, hélas ! que trop abusé.

Non, messieurs, nous ne pouvons pas nous faire à l'idée d'une assemblée qui exerce en plein la souveraineté et qui reçoit en même-temps *des gages*. Dépense bien singulière pour la nation, qui paye ainsi très-chérement à dix-huit livres par jour, des gens qui lui déchirent le sein. Parmi toutes les offrandes patriotiques, nous attendions au moins de voir, de votre part, celle de l'abandon de ces gages qui pèsent tant sur le

trésor-royal, dans ce moment de crise et de détresse. Mais vous avez été sourds à la voix d'un prélat patriote qui vous y sollicitait : si le véritable patriotisme vous eût animé, quelle plus belle occasion de le montrer ! Nous ne comptons pas au nombre de ses traits le sacrifice mesquin de quelques boucles d'argent.

Vous vous étiez enfin chargé, messieurs, de mettre un certain ordre dans les affaires de l'état ; et depuis que vous avez commencé de vous occuper de ce grand ouvrage, elles deviennent pires qu'elles n'étaient. Montrez-nous un homme qui n'ait pas à se plaindre ? Quand le mal est si général, l'opération qui en est la cause ne peut être que très-mauvaise. Hommes inconséquens ! chaque pas que vous faites est un ridicule de plus que vous vous donnez. Quand vous avez fait quitter à votre Roi le nom de Roi de France, pour prendre celui de *Roi des Français*, pourquoi ne l'avez-vous pas fait appeller *le Roi de la nation?* Vous avez déjà fait quitter à votre théâtre le titre de théâtre Français, pour lui donner celui de *théâtre de la nation* : il ne manque plus que de voir l'académie Française se métamorphoser à sa première séance ; *en académie de la nation.*

Nous allons nous rassembler dans nos différens bailliages, malgré le décret singulier que vous

avez rendu pour nous défendre de nous assembler. De simples délégués ont-ils le droit de donner des ordres à leurs commettans ? Pourquoi n'avez-vous pas osé faire une pareille défense aux Districts de Paris, qui se sont toujours assemblé et qui s'assemblent chaque jour sans vous consulter ? Vous êtes trop sous leurs yeux et vous avez pensé que vous pourriez mieux en imposer et commander de loin que de près. Nous instruirons le peuple sur ses véritables intérêts : en déclarant la plus grande partie de vos opérations fausses et nulles, nous le ferons revenir des erreurs où vous l'avez plongé. Afin qu'il ne soit plus la dupe de toutes ces marques d'adhésion à vos arrêtés de la part de quelques villes, et que vous faites insérer dans les journaux avec tant d'affectation, nous lui dirons qu'elles ont été surprises par la plupart de vous à leurs correspondants : que vous faites passer pour consentement unanime des villes, ce qui n'est qu'un aveu mendié à quelques particuliers peu instruits de ce qui se passe, ou qui n'agissent que d'après les avis secrets que vous leur faites parvenir : nous lui dirons que les idées républicaines que vos orateurs dominans et vos écrivains soudoyés lui ont insinué, l'ont égaré. Nous lui dirons qu'on n'a pu, sans la plus atroce calomnie, imputer à la noblesse des desseins nuisibles à ses intérêts, que nous répondons sur-tout de

celle

celle qui est répandue dans nos provinces ; que nous répondons de même du clergé contre lequel on a prodigué tant d'outrages : que la véritable cause de la haine que vous lui portez, prend son principe dans celle que vous nourrissez dans vos cœurs contre la religion de nos pères, et que vous n'avez que trop manifesté dans vos assemblées. Nous lui dirons que les parlemens méritent plus qu'on ne pense l'estime et la vénération publique ; que si leurs efforts n'ont pas été toujours heureux contre la puissance absolue qui forçait leurs délibérations, ils ont toujours été fidèles à leurs devoirs, en n'enregistrant, selon le pouvoir qui leur avait été confié par les anciens états-généraux, que les impôts qui paraissaient n'être demandés que pour l'utilité générale ; et en remettant ce pouvoir à la nation, dès qu'ils avaient vu qu'on ne leur en présentait de nouveaux que pour favoriser les prodigalités des ministres et de la cour ; que s'ils se trouvent aujourd'hui aussi injustement disgraciés dans l'esprit de la nation ; si elle oublie si facilement tous les services qu'ils ont rendu à l'état, c'est que les idées nouvelles ont gâté tous les esprits et tourné toutes les têtes, et que dès-lors il ne faut pas être surpris si ceux qui étaient il y a un an les plus zélés partisans des magistrats, ou qui s'étaient mis sous la protection des cours, contre les coups du des-

potisme, sont devenus leurs ennemis les plus acharnés. Nous lui dirons que les magistrats ont toujours été leurs vrais amis, et qu'on ne les a décrié à ses yeux que lorsque la cabale ministérielle a vu qu'elle ne pouvait les gagner et les rendre ses oppresseurs ; qu'ils ne se sont jamais opposé à la réforme à faire dans la manière de rendre la justice ; qu'ils l'ont plusieurs fois, mais en vain sollicitée ; qu'on les accuse à tort de s'opposer au bien général, mais qu'ils voyent avec douleur qu'on détruit l'empire des loix qui faisaient depuis long-temps le soutien et le bonheur de la France, malgré les attaques et les secousses qu'elle a reçues dans différens temps, pour les remplacer par de nouvelles conçues au milieu de l'anarchie, et qui n'auront ni la force ni la majesté des anciennes pour en imposer aux méchans et rétablir l'ordre. Nous lui dirons qu'il ne doit plus s'opposer à ce que notre Roi reprenne toute son autorité ; que c'est le vœu des vrais et des bons patriotes, et le seul espoir de la patrie ; que ce n'est que depuis que son pouvoir est sans force et sans énergie, que tous les maux se sont élevés comme autant de volcans du sein de la capitale, et se sont répandus sur toute la surface de la France, et nous lui dirons que retarder plus long-temps de rétablir le Roi dans tous les droits de sa couronne, c'est exposer la nation à se voir à

tout moment ensévelie sous ses propres débris.

Nous ferons plus, nous vous excuserons auprès du peuple; nous lui dirons qu'un trop grand zèle pour lui vous a emporté au-delà des bornes que vous deviez respecter: qu'avec le plus grand désir de le rendre heureux, vous vous êtes malheureusement trompés dans les moyens qu'il fallait prendre pour cela: que vous allez céder vos places à des hommes aussi éclairés que vous, mais beaucoup moins enthousiastes et partisans de la nouveauté, qui feront oublier vos fautes par une marche plus régulière, par des principes mieux établis, par des réformes avantageuses, laissant au temps le soin de détruire peu-à-peu des choses abusives, dont la prudence exige de ménager encore l'existence.

Nous ferons enfin parler la religion: le peuple, sur l'esprit duquel elle a tant de pouvoir, ne sera pas sourd comme vous, messieurs, aux sages conseils qu'elle lui donnera. C'est à la religion que le peuple doit les mœurs qui se sont conservées chez lui. Une fois qu'elle lui aura ouvert les yeux, il aura bientôt du regret de tout le mal qu'il aura fait; il deviendra plus modéré; il ne se répandra plus dans les campagnes pour dévaster les possessions des nobles et du clergé; il payera aux uns et aux autres les droits qui lui sont dûs: le peuple peut-être aveuglé et séduit, mais il n'est ni mé-

chant, ni ingrat : il verra que la vraie liberté consiste à jouir de ses biens sous la sauve-garde des loix, et sans craindre qu'ils puissent jamais lui être enlevés, tant qu'il aura pour elles le respect qu'il leur est dû : la paix et l'harmonie renaîtront par tout dans le royaume.

L'état de souffrance où le peuple est réduit, messieurs, pour s'être livré à vous aveuglément, et vous avoir regardé comme autant d'oracles, le rendra à l'avenir moins facile à se laisser prévenir par des discours vagues et insidieux. Les nouveaux députés que nous nommerons sincérement occupés du bien de l'état, n'auront pas besoin, pour l'opérer, d'emprunter les moyens iniques que vous avez mis en usage pour faire passer vos projets destructeurs. D'après la remarque bien juste d'un de vos membres qui ne doit pas vous être suspect, nous aurons le soin de les prendre dans la classe des citoyens, plutôt que dans celle des philosophes : dans le nombre des propriétaires, plutôt que dans celui des orateurs. Nous exigerons, sur toutes choses, qu'ils aient des mœurs, de la religion et une probité bien éprouvée. Quelle véritable grandeur ! quelle solidité n'aurait pas eue l'assemblée des états-généraux, si elle n'avait été composée que de tels hommes ! Oui, messieurs, composée de l'élité du clergé, de la noblesse, et des premières classes de citoyens

éclairés, elle aurait été autant recommandable par ses vertus que par ses lumières ; n'ayant eu d'autres guides et d'autres vues dans ses opérations, que la justice, l'équité, l'humanité et la modération, nous jouirions déjà des fruits qu'elle devait produire, la prospérité publique. Que de larmes au contraire n'avons-nous pas à répandre sur les maux et les ruines qui nous environnent de tous côtés ! Nos nouveaux représentans auront un double emploi à remplir, celui de réparer vos fautes, et de faire renaître le bien dont vous avez comme tarri la source. Dès le moment que nous avons connu tout le mal que vous avez fait, nous nous empressons d'en arrêter le cours funeste ; il en est encore temps, quoiqu'il ait déjà fait bien des progrès. Nous nous rendrions coupables aux yeux des habitans, tant de nos villes que de nos campagnes, si nous nous endormions plus longtemps sur les malheurs qui nous menaçent.

Peuple Français ! on vous a dit d'ouvrir les yeux : tant que vous n'avez vu tomber sous les coups de vos nouveaux tyrans, que la noblesse et le clergé, vous vous êtes réjoui, parce que vous n'avez pas vu que leur anéantissement entraînerait nécessairement mille maux dans votre sein.

Les mains qui vous ont tant carressé et qui vous pressent aujourd'hui, sont les mêmes qui ont arraché le sceptre des mains de votre légitime souverain, et qui l'ont brisé pour s'en partager les morceaux. Ouvrez donc sérieusement les yeux : vous n'avez qu'à choisir, ou d'être gouvernés par mille souverains créés d'hier, et salariés ; à vous attendre d'être déchiré par toutes les dissentions dont ils seront toujours le foyer, et vous, toujours la première victime : ou de vous remettre sous le gouvernement monarchique, qui, dégagé des abus qui s'y étaient glissés, peut seul vous convenir et vous rendre heureux.

En rappellant ainsi votre Roi à ses royales fonctions, dont on l'a si cruellement dépouillé, vous apprendrez à tous les peuples étonnés de votre insurrection, ou qui pourraient l'imiter, que quelques factieux ont bien pu surprendrre votre religion, mais qu'ils n'ont pu long-temps vous abuser. Que dès que vous avez reconnu combien ils vous trompaient, vous êtes rentré dans l'ordre, et avez expié vos erreurs, en rendant au Roi ses droits et son pouvoir, en respectant les propriétés des nobles et du clergé, en brisant les roseaux qui voulaient s'élever au-dessus des cèdres du Liban, et en renvoyant les traîtres chez eux couverts d'opprobres et d'ignominie.

POST SCRIPTUM.

Nous apprenons avec surprise, messieurs, que persévérant toujours dans vos opinions destructives sur les biens ecclésiastiques, vous venez de décréter qu'il en sera vendu pour une somme considérable dont le prix, ou le fonds sera donné aux actionnaires de la caisse d'escompte, à qui vous avez demandé des avances. Eh! messieurs! n'était-il pas plus juste et plus dans l'ordre, de donner pour caution, à ses riches prêteurs qui ont déjà gagné tant de millions avec l'état, qui ont tout l'argent, et qui le gardent, les nouveaux impôts qu'il faut établir nécessairement? La manie d'emprunter a perdu le royaume; vous savez tous les maux qu'elle a causé à l'état; vous n'êtes assemblés que pour les réparer, et cependant vous tombez dans les mêmes fautes que les ministres déprédateurs; vous osez emprunter encore. Souvenez-vous que chaque nouvel emprunt est une nouvelle plaie faite à la nation. Il faut promptement rétablir tous les impôts; dès qu'ils doivent être également imposés par-tout le royaume, il ne peut plus y avoir de difficulté dans leur imposition; il faut les établir en raison de la dépense qu'il faut faire, voilà tout le secret de la finance, et vous n'aurez plus besoin du secours

703

désastreux des emprunts. Les revenus de l'impôt doivent suffire pour parer à tous les besoins de l'état, s'ils sont bien administrés.

Si cependant il vous faut, avant le rétablissement et la perception parfaite de nouveaux impôts, recourir à un emprunt quelconque, vous ne pouvez donner pour caution que le fonds qui appartient à la nation : comme il n'y a que les impôts, sur tous les revenus des biens des particuliers, qui lui appartiennent, il s'ensuit qu'elle ne peut assigner, en paiement des avances qu'on peut lui faire, des biens qui ne lui appartiennent pas, les biens des particuliers ou des corps qui comptent sous leur bannière un certain nombre de particuliers.

Il vous a plû de décréter que la disposition des biens ecclésiastiques appartenait à la nation; l'application que vous faites de ce décret est injuste : cette disposition ne peut être vraie que relativement aux revenus pour les appliquer, quand le cas est nécessaire, à des établissemens utiles à la religion, ou à des secours momentanés pour les besoins de l'état; autrement vous avez décrété une chose fausse et qui est contre le droit des gens : si les biens ecclésiastiques appartenaient de tout temps à la nation, vous n'aviez pas besoin de décréter qu'ils lui appartenaient : s'ils ne lui appartenaient pas avant le décret, vous n'avez pu décréter qu'ils

lui

lui appartenaient. Si votre décret pouvait donner à la nation un droit de propriété sur ces biens, quand vous les aurez dévoré, vous pourrez de même décréter quelque jour que les biens des particuliers lui appartiennent, et payer avec eux les dépenses extraordinaires, que le temps et les circonstances imprévues peuvent lui occasionner. C'est pourquoi nous vous dirons que vous n'avez aucun droit de propriété sur les biens ecclésiastiques, pour les donner à des particuliers, et que tous ceux à qui vous pourriez les vendre, ayant la force en main, n'acquierront pas solidement, puisqu'ils n'acquerraient que par une vente faite par des usurpateurs, et non par les véritables propriétaires.

Pourquoi n'avez-vous pas accepté les offres très-considérables que le clergé vous a fait sur ses revenus? C'est à ce refus que l'on reconnaît l'esprit qui vous fait agir : elles ne cadraient pas avec vos projets de destruction : vous avez juré la perte du clergé, et c'est la haine que vous lui portez qui vous a dicté vos décrets contre lui. Le bien public, si vous l'aviez consulté, vous aurait fait accepter les offres du clergé : elles étaient et elles sont un véritable secours pour la nation dans le pressant besoin, et sur-tout dans l'état de désolation où elle est réduite par vos fausses opérations. La conservation de ses biens est d'autant plus nécessaire,

que les vendre aujourd'hui, c'est enlever à la postérité, à la nation future les secours casuels qu'elle a droit un jour d'y trouver dans des momens urgens que nous ne pouvons pas prévoir, et qui peuvent arriver.

Au surplus, la nation est mineure ; et ce que vous faites aujourd'hui, s'il n'est pas dans les règles précises de la justice, sera bientôt détruit ; la nation a droit dans tous les temps de revenir sur des opérations qui n'auront eu pour base que la haine et l'irreligion. Quelle solidité pour ceux qui seraient assez téméraires pour acheter les biens ecclésiastiques d'après vos décrets ! Nous les avertissons ; tel est le devoir des provinces : nous devons surveiller vos actions et les faire connaître. Il est de notre intérêt d'arrêter le mal dont vous semez par-tout les funestes principes, et nous ne garantirons jamais la vente des biens ecclésiastiques.

Quant aux biens du domaine du Roi, quel droit avez-vous de les vendre ? Ils appartiennent à la maison régnante, ils font son apanage et son patrimoine. Puisque vous avez décrété que les impôts devaient être perçus par la nation, et que l'emploi devait s'en faire par les préposés, vous n'avez droit que sur les fonds provenans des impôts. Le Roi, privé de la percetion des impôts, rentre de droit dans ses domaines ; ils lui appartiennent de tout temps ; ils ne lui viennnet pas

de la nation; vous n'avez aucun droit sur eux; le Roi seul peut en disposer.

Il faut faire connaître au peuple les droits qui sont à la nation, au Roi et au clergé, relativement aux biens qui leur appartiennent, pour qu'ils ne s'égarent plus dans de vaines prétentions.

Les droits de la nation sont de s'imposer elle-même et de veiller à l'emploi des impôts pour l'utilité publique; elle n'a aucune propriété, mais elle doit protéger toutes celles qui sont sous ses dra-

; l'impôt ne lui est payé par chaque propriétaire, soit particulier, soit par ceux qui sont réunis en corps comme le clergé, que pour qu'elle assure à jamais la tranquille et la paisible jouissance de leur propriété.

Les droits du Roi sont de jouir purement et simplement des domaines qu'il a reçus successivement de ses ancêtres et de ceux qui peuvent lui revenir de droit: il a la propriété sur tous ses biens qui doivent être également sujets à l'impôt envers la nation, qui est la mère commune du Roi et du peuple. Il a de plus le droit d'avoir un revenu que la nation lui doit payer, comme pouvoir exécutif, sur la totalité des impôts.

Les droits du clergé et de tous les autres corps, sont de jouir des biens qui leur sont affectés, ou qui leur ont été donnés, en succédant aux droits des fondateurs et des donateurs propriétaires. Les

différens corps ont acquis leur droit de propriété, leurs biens doivent payer à la nation les mêmes droits auxquels ils seraient imposés, s'ils étaient entre les mains des particuliers. C'est une vérité reconnue aujourd'hui, et qui exclut la nation du droit de propriété sur les biens des corps, et principalement sur ceux du clergé.

C'est la réunion de plusieurs provinces, sous un même régime, qui forme ce qu'on appelle une nation, cette réunion ne s'opère que par la suite des siècles; certainement on ne peut pas dire que la nation à laquelle une province se réunit, ait des propriétés dans cette province; lors de la première réunion des provinces, elle n'y avait aucun droit de propriété, à moins qu'on puisse dire que la nation, avant d'être nation, avait des propriétés, ce qui est absurde. La raison doit être autant la loi supérieure d'une nation, que des particuliers: une nation peut-elle, en suivant la loi de la raison, faire cesser à sa volonté la propriété d'une chose. Cet acte, s'il pouvait avoir lieu, n'a point encore de terme pour l'exprimer, c'est plus que vol, expoliation, brigandage, &c. Français! apprenez que ceux qui vous ont arraché par des bassesses le droit qu'ils ont rendu terrible, d'être vos représentans, arrachent à la religion, au clergé, à vos enfans, à la postérité des biens qu'ils n'ont soutenu appartenir à la nation, que pour pouvoir, sous ce prétexte, les faire passer dans

les mains profanes et usurières des capitalistes et des actionnaires de la caisse d'escompte. Voilà pourquoi ils ont voulu anéantir le clergé, et qu'ils l'ont fait vilipender par le peuple. Laisserez-vous ainsi dépouiller la religion d'un apanage sacré que lui ont légué vos pères ? Et verrez-vous de sang-froid vos enfans privés par l'*enragement* de quelques hommes soudoyés par des capitalistes étrangers, et vampires de l'état, des ressources que vos familles et les pauvres trouvent dans les biens ecclésiastiques, et qui vous sont pour toujours enlevés, si vous ne vous opposez pas à leur vente ?

On nous annonce la suppression de nos bailliages, et la formation de plus de quatre-vingt départemens. Nous ne sommes pas surpris que de pareils projets se proposent ; mais nous ne croyons pas à leur exécution. Nos députés ont craint sans doute de venir rendre compte de leur conduite, et de l'exécution de nos mandats, aux bailliages dont ils sont envoyés. Ils ont cru se tirer d'embarras en les abolissant, et croient qu'ils n'auront aucun compte à rendre aux départemens dont ils sont les créateurs ; c'est cette fausse assurance d'impunité qui les a rendu aussi téméraires et aussi destructeurs. Qu'ils fassent attention que si les noms des bailliages venaient à ne plus exister, les hommes sont toujours les mêmes, et qu'ils auront à

répondre corps pour corps à toutes les familles qu'ils ruinent. Ce n'est pas seulement le clergé, mais toutes les classes d'hommes qui souffrent de leurs opérations. Le bandeau tombe chaque jour des yeux! Le peuple a comme applaudi dans le commencement à l'oppression de la noblesse et du clergé ; il ne pensait pas que les pierres de ces deux anciens édifices qu'on lui faisait renverser, tomberaient sur lui. La noblesse et le clergé ont tout souffert sans rien dire, quoiqu'on ait fait contre eux mille et mille horreurs : mais aujourd'hui chaque bourgeois se plaint, et se plaint hautement de la misère où il se voit réduit ; il ne se plaindra pas impunément : c'est lui qui, en demandant que chaque chose rentre à sa place, vengera à la fin la noblesse et le clergé des persécutions dont ils sont injustement les victimes, et dont les auteurs infâmes sont les Chapeliers, les Mirabeau, les d'Orléans et leurs consors. Dieu! qu'il nous en coûte de le dire ; à quel point de dégradation est donc tombé la nation Française, puisque des hommes connus par-tout par leurs bassesses ou leurs crimes, sont devenus pour son malheur, ses plus augustes représentans!

Jusques à quand, Parisiens, resterez-vous dans votre aveuglement? Vous n'avez d'autre parti à prendre qu'à renvoyer chez eux ces ennemis de la monarchie Française, ces faux amis du peuple ;

les nouveaux députés que nous allons nommer pour les remplacer, seront chargés uniquement de mettre en exécution les déclarations du Roi du 23 juin, et vous verrez le bonheur renaître de tous côtés. Relisez, Français, cette précieuse déclaration, vos maux datent du jour où elle a été méprisée.

Nous entendons crier par-tout depuis six mois contre les aristocrates. Où sont-ils donc ces aristocrates ? On fait beaucoup de bruit, on répète par-tout ce nom parmi le peuple, comme celui de la bête noire dont on se sert pour faire peur aux enfans. En a-t-on déjà trouvé quelqu'un, parmi ces cent mille et un aristocrates contre lesquels on s'est armé de pied-en-cap dans tout le royaume, qu'on ait pris et qu'on ait puni en même-temps comme coupables non de lèze-nation, mais de lèse-démocratie ? Ils forment donc une armée invisible au milieu de la nation ? Ce sont donc des esprits aériens ? Vous avez beau faire, alors vous ne les prendrez pas ; ils vous lutineront toujours comme font les esprits folets dans nos campagnes.

Pauvres Parisiens ! ne voyez-vous pas que ceux qui sont intéressés à vous tromper, et qui ont cependant besoin de vos bras pour parvenir à leurs cruelles fins, vous bernent par ce mot d'a-

ristocrate : un aristocrate, dans la signification propre du mot, est celui qui est membre d'un gouvernement établi par la réunion de plusieurs grands, nobles ou riches : sous un tel gouvernement il n'y a pas de Roi. Ceux dont vous êtes les agens actifs, rient eux-mêmes sous-cape de l'erreur où ils vous ont plongé au sujet du mot d'aristocrate, mais il leur fallait un but vers lequel on pût vous faire marcher, et ce mot d'aristocrate en valait bien un autre ; ils rient et riront longtemps de votre acharnement à poursuivre sans relâche ces prétendus aristocrates qui se présentent par-tout à votre imagination exaltée par l'abus de la liberté, à-peu-près comme Dom Quichote faifait la guerre aux moulins à vent. Les aristocrates sont les vrais pendans des châteaux en Espagne, que bâtit dans sa tête un esprit dérangé.

Si, pour aimer son Roi et sa patrie, si, pour gémir de voir l'un sans sceptre et l'autre déchirée chaque jour par les factions de quelques hommes qui abusent de la confiance qu'on avait mis en eux, on est aristocrate, nous nous glorifions, messieurs les Parisiens, de ce titre, et vous pouvez proclamer par-tout que les provinces sont aristocrates.

FIN.